



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Enseignement agricole

Question écrite n° 39596

Texte de la question

M Michel Cointat appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture sur la situation des établissements d'enseignement agricole privés. Ces établissements bénéficiaient jusqu'à présent de prêts bonifiés pour les investissements réalisés avec l'aide de l'État. Ces prêts bonifiés venaient compléter la subvention du ministère de l'agriculture et permettaient aux associations et organismes gestionnaires d'assurer ainsi leurs équipements pédagogiques, techniques ou d'internat. La baisse réelle du montant des subventions est amplifiée par l'absence de bonification des emprunts et pénalise lourdement les établissements privés qui ne bénéficient pas, comme leurs homologues de l'enseignement technique agricole public, de l'aide financière des régions pour leurs équipements. Supposant qu'il s'agit d'une omission, il lui demande ce qu'il compte faire pour que les établissements retrouvent cette facilité.

Données clés

Auteur : [M. Cointat Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39596

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1988, page 1805